



ANNEXE 2

CHARTRE ETHIQUE DES SOCIETES GESTIONNAIRES DE CENTRES PRIVES DE TRAITEMENT DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

Préambule

Tous les engagements objet de la présente charte, ainsi que leur mise en œuvre, sont en parfaite conformité avec les principes édictés par la réglementation en vigueur, en particulier ceux relevant du droit de la concurrence, du droit social et du droit environnemental.

La majorité des dispositions de la présente Charte consacrent, formalisent et reconnaissent un caractère solennel et durable à une pratique largement respectée.

La présente Charte définit la responsabilité sociétale et exprime la volonté de contribuer au progrès de l'activité du traitement de la monnaie fiduciaire au Maroc.

En adhérant à la présente Charte, les signataires manifestent leur engagement volontaire et inconditionné de la mettre en exécution et d'en assurer la promotion auprès de leurs collaborateurs et partenaires.

Considérant son intérêt pour l'avenir du secteur, la préservation des acquis et la protection des intérêts en jeu, les adhérents à la présente Charte illustrent leur volonté de contribuer au développement de l'activité et de respecter mutuellement les valeurs et principes d'une loyale et saine concurrence.

Dans le souci d'assurer un développement durable de l'activité et de répondre aux besoins des parties prenantes (Bank Al-Maghrib, Banques, Comptables Publics et grand public) et consciente du respect de la réglementation en vigueur et des normes et standards internationaux intéressant le domaine, la société adhérente à la présente Charte s'engage à intégrer, dans la conduite de ses affaires et dans ses pratiques de management, les points ci-après.



Article 1

Responsabilité économique

Les adhérents s'engagent :

§1 à dégager de la valeur ajoutée et des ressources pouvant, à long terme, contribuer au développement de l'activité (respect des normes, actualisation des techniques en fonction des développements technologiques, développement de solutions innovantes).

§2 à refuser toute forme de pratique corruptive et/ou ayant pour objet, ou pour effet, de fausser la concurrence saine et loyale. Pour ce faire, les adhérents s'engagent à :

- Sensibiliser les collaborateurs de la société aux risques de la corruption et mettre en œuvre les moyens permettant de prévenir ces risques ;
- Bannir tous accords ou pratiques concertées entre concurrents ayant notamment pour finalité :
 - la fixation des prix ;
 - la répartition des zones géographiques ;
 - la limitation des offres de service ou des capacités de production ;
 - l'échange d'informations confidentielles ;
 - le partage d'informations dans la gestion des appels d'offres ;
 - l'exclusion d'autres concurrents.
- S'interdire toute recherche ou exploitation d'informations confidentielles ou compromettantes dans le but de contrarier ou de mettre à mal les intérêts des autres concurrents.
- Conduire leur activité dans le respect strict des rayons d'actions reconnus pour chaque centre privé de traitement. Tout dépassement de rayon est soumis à l'accord préalable de Bank Al-Maghrib.

§3 à adopter une bonne gouvernance et faire preuve de transparence dans la gestion des affaires de la société.



§4 à sélectionner des partenaires (fournisseurs, sous-traitants) respectant la législation nationale, informés des règles prescrites par Bank Al-Maghrib et refusant toute forme de pratique corrupive et/ou ayant pour objet ou pour effet de fausser la concurrence saine et loyale.

§5 à éviter, en toutes circonstances, les conflits d'intérêts réels ou potentiels.

§6 à se réunir au moins une fois par an et en tant que de besoin, sur invitation de Bank Al-Maghrib, pour évoquer et débattre des problématiques et des difficultés susceptibles d'émerger ponctuellement dans l'exercice de l'activité, ainsi que de toute question d'ordre stratégique ou que les adhérents jugeraient nécessaire de mettre à l'ordre du jour.

Article 2

Responsabilité sociale

Les adhérents s'engagent :

§1 à promouvoir les normes relatives au droit de la personne et au droit du travail en appliquant particulièrement les trois principes suivants :

- l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ;
- le respect des obligations de sécurité sociale ;
- la liberté d'association.

§2 à accroître la qualification des collaborateurs, notamment par la formation continue et le développement de compétences nouvelles.

§3 à améliorer les conditions matérielles de travail et à fournir aux collaborateurs des conditions d'hygiène et de sécurité au moins conformes aux minima prévus par la réglementation en vigueur.



Article 3

Responsabilité environnementale

Les adhérents s'engagent :

§1 à minimiser l'impact des activités de la société sur l'environnement ambiant, notamment :

- en maîtrisant les consommations d'eau, d'énergie et de matières premières ;
- en respectant les riverains dans leur quiétude ;
- en évitant toute situation de nature à engendrer un quelconque risque en termes de sécurité collective et d'hygiène sonore
- et en veillent à ce que les implantations de Centres se fassent en priorité et sauf en cas d'extrême nécessité, dans des zones industrielles.

§2 à sélectionner les partenaires (fournisseurs, sous-traitants) en intégrant le critère du respect de l'environnement et en les incitant à appliquer les dispositions pertinentes de la présente Charte.

Article 4

Mise en œuvre

§2 L'adhésion à la présente Charte conditionne l'entrée sur le marché de tout nouvel intervenant.

§3 La présente Charte ne pourra être révisée qu'après approbation par décision du Wali de Bank Al-Maghrib.



**Formulaire d'adhésion à la Charte Ethique des Sociétés Gestionnaires
des Centres Privés de Traitement de la Monnaie Fiduciaire**

Nous,

(Prénom, nom)

(Qualité)

Après avoir pris connaissance des dispositions prévues par la Charte Ethique des Sociétés de
Gestion des Centres Privés de Traitement de la Monnaie Fiduciaire,

déclarons adhérer auxdites dispositions et nous engageons à les mettre en œuvre dans
l'exercice de notre activité et à en assurer le strict respect au sein de nos établissements.

Fait à

le,

Cachet et signature